L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE
Est située rue de Chartres, No. 110, entre St. Louis et Conti.
CONDITIONS:
DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance; on ne s'abonne pas pour moins d'un an.
Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, en fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.
Les avis se publient EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, et on n'admet pas dans une seule langue. Le prix est de cinq piastres pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.
Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.
On prend des abonnements à l'année, pour publier des avis, à des prix raisonnables.
Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR ST. LOUIS.

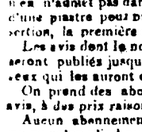

Le superbe bateau à vapeur neuf MOGOL, capitaine John F. Hunt, sera prêt à prendre chargement Mardi suivant, et en ayant la plus grande partie engagée, il partira promptement pour l'endroit ci dessus et les ports intermédiaires. Pour des petites portions de fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
FORSYTH, GOODWYS & Co.
☞ Le Mogol est neuf et solidement construit—il a une superbe chambre haute avec des cabinets partieliers et n'est surpassés par aucun bateau à-vapeur pour la célérité et la marche. 28 mars

POUR LA MOBILE, (par la rivière).—La goëlette paquebot FANCY, capitaine Andrews, est prête à prendre fret, et partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à bord, vis à vis les magasins bleus, ou à TOURNE & BECKWITH,
28 mars rue de la Nlle. Levée, nos 28 et 29.

POUR LA MOBILE, (par la rivière).—La goëlette paquebot SARAH, capitaine Stark, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu de jours. Pour le reste du fret ou le passage, s'adresser à bord, vis à vis la douane, ou à
TOURNE & BECKWITH,
28 mars rue de la Douane, nos 28 et 29.

POUR LA MOBILE (par le fleuve)
La goëlette SARAH, capt. H. Mildium, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à TOURNE & BECKWITH.
26 mars Nlle Levée, no 28 et 29.

POUR APALACHICOLA.
Le brick fin voilier paquebot régulier APALACHICOLA, capt. E. Spices, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour le reste du fret ou passage, ayant de bons entreçaggements, s'adresser à bord vis-à-vis la douane, ou à
TOURNE & BECKWITH,
26 mars Nlle. Levée, no. 28 et 29.

On demande un navire du port d'environ 300 tonneaux, pour le charger pour un port dans le sud de l'Europe, s'adresser à
HARRISON, BROWN & Co.
26 mars rue Royale no. 117.

POUR TAMPICO—La goëlette fine voilière doublée et chevillée en cuivre, HALCYON, capitaine William Williams, partira positivement du 27 au 28 du courant. Pour fret ou passage, ayant de bons arrangements, s'adresser à bord ou à Jose Maria Cabalero, no 53 rue Toulouse. 24 mars—f

POUR LE HAVRE—Le navire A 1, du voulier HERCULES, capit. Wood, partira immédiatement pour le port ci-dessus. Pour fret de 100 ou 150 balles de coton, s'adresser à
THEOD. NICOLET & co.
24 mars 26, rue Bienville.

A LOUER OU A VENDRE—Une Maison neuve à trois étages, rue Condé, face à la rue Madison, avec 160 actions de la Banque de l'Union. S'adresser au docteur FORMENTO, rue Toulouse. 24 mars—8

VENTRILOQUE.
*ILLUSIONS MAGIQUES A L'ARCADE.*
CE soir, et tous les soirs, le dimanche excepté—M. Sutton le ventriloque reconnaissant de l'accueil favorable qu'il a reçu d'un public généreux et éclairé, a l'honneur de lui annoncer que ce soir, outre son automate parlant, il présentera ces extraordinaires illusions mécaniques qui, toute la semaine dernière ont mérité les applaudissemens unanimes. Les portes s'ouvriront à 7 heures de l'après midi. Les divertissement commenceront à huit heures moins un quart. Pour les détails voir les programmes du jour. 23 mars

EXHIBITION
Nouvelle et intéressante récemment arrivée de Londres.
*Les grandes Illusions Incompréhensibles,*
A la Salle de Bal encoignure Orléans et Bourbon.
L'exhibition commencera ce soir et aura lieu tout les soirs.
VENDREDI 27 mars, 1835.
*On commencera par les plus belles vues*
*DE LASIE, DE ROME, ET DE L'ECOSSE,*
Qui seront suivies par des
PERSPECTIVES DISSOLVANTES.
Le prix des premiers bancs est d'une piastre, les enfans moitié prix.
Les portes seront ouvertes à 6 heures et demie et on commencera à 7 heures et demie. 27 mars—6fs

EXPOSITION DE TABLEAUX INDIENS
*Rue de Chartres No. 78.*
M. CATLIN, qui, pendant les 5 dernières années, a traversé les prairies de "l'Occident lointain", et qui s'est procuré les PORTRAITS des plus grands personnages parmi ces peuples barbares, ainsi que des tableaux représentant leurs *villages, des chasses au Buffalo, des danses Indiennes des paysages* &c, aura l'honneur d'offrir à la curiosité des citoyens de la Nouvelle Orléans, pendant quelques jours, une exposition de plus de 200 portraits et autres tableaux qu'il a recueilli parmi 37 différentes tribus, parlant toutes des langues différentes.
M. Catlin a lui-même visité ces différentes hordes de sauvages, et peint ses tableaux d'après nature.
PORTRAITS DE "BLACK HAWK"
Et de 3 de ses principaux guerriers. Ces portraits ont été faits dans les cas mes Jefferson où ces individus étaient *prisonniers de guerre. Ils sont représentés* dans leurs habits et barbouillage de combat. Ainsi que 4 tableaux représentant
LES CEREMONIES ANNUELLES ET RELIGIEUSES DES MANDANS
qui pour expier leurs péchés, *s'infligent les plus cruelles* blessures, en se perçant de poignards, et se suspendant de sorte que le poids de leurs corps porte sur ces plaies &c, plus, un nombre considérable de tableaux représentant des scènes diverses de
CHASSE AU BUFFALO
ainsi qu'une brillante exposition de leurs divers costumes —une série de
TRENTE PAYSAGES
représentant les vues les plus pittoresques du haut du Missouri. Le plus grand attrait que présente cette exhibition, est la fidélité avec laquelle sont représentées les peuplades les plus sauvages de l'Amérique du nord ainsi que leurs costumes. Ces peuplades sont les *Sioux Punchs, Kanzas, Shiames, Croies, Ojibottols, Joways, Flat-Heads (têtes plates), Wheeas, Pawias, Sacks, Foxes, Minatarees, Rickarees, Osages Cananches, Wiros, Pawnee-Picto, Kioways* et autres.
Dans le but de rendre ces tableaux aussi instructifs que possible, *ils seront exposés un par un*, et M. Catlin donnera les détails nécessaires pour *faire connaître au public les* usages, mœurs et la condition de ces sauvages d'Amérique qui sont encore dans l'état de nature.
L'exposition de ces tableaux et costumes commencera mercredi 25 du courant à 7 heures du soir et continuera pendant quelque temps. Les personnes qui visiteront cette exposition vraiment curieuse sont priées d'être *ponctuelles.*
Prix d'entrée $1; enfans *moitié prix* [25 mars—☞

VENTE PAR LE SHERIF.
Constautin Maimbaut *contre* Daniel Boyle, Edward Boyle et Barney Coffy.
EN vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé par l'honorable cour du *premier district* judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, le 25e jour d'avril prochain 1835, à midi, en la cour de paroisse *dans et pour* la paroisse de Jefferson, les propriétés ci-après décrites et saisies dans l'affaire ci-dessus, savoir: Les trois quarts indivis d'un lot de terre désigné par le no 1, dans l'filet no 4, sur un plan particulier fait du dit filet *par Joseph Pilié, voyer de la ville*, le 9 de novembre 1809, déposé dans les régistres de L R Stringer, *notaire* dans la ville de la Nouvelle Orléans pour l'année 1830, le dit lot ayant, mesure américaine, 63 pieds 11 pouces de face *à la rue Rousseau*, sur 153 pieds 9 pouces et demi de profondeur, borné d'un côté par le *lot formant l'encoignure* des rues Joséphine et Rousseau, de l'autre côté par le lot no 2, et dans la profondeur par le lot no 3, au dit plan.
*Les trois quarts indivis* de tout ce lot de terre situé dans le même filet, désigné par le no 2, ayant, *aux pieds* américains, 63 pieds 11 pouces de face à la rue Rousseau sur 153 pieds 9 pouces et demi de profondeur, et aussi une langue de terre joignant le lot dernièrement décrit sur le côté, près de la rue Adèle, faisant *partie du lot susdésigné* sur le même plan par le no 3. La dite langue de terre ayant, aux pieds américains, 7 pieds 11 pouces de face à la *rue Rousseau*, sur 153 pieds 9 pouces et demi de profondeur, borné d'un côté par le lot no 2, *et de l'autre côté* par le surplus du dit terrain no 3, maintenant la propriété de Jean Gontreau. Et aussi un morceau de terre situé dans le même filet mesure anglaise, 38 pieds 9 pouces sur la rue Adèle, commençant à la *distance de 120 pieds*, le dit morceau de terre étant formé par la profondeur des lots nos 3 et 4, d'après le plan susdit; ces trois morceaux de *terre sont saisis pour satisfaire* à la demande du demandeur.
Conditions: $3060 comptant avec intérêt de 5 pour cent sur cette somme à partir du 25 octobre 1835, jusqu'à *parfait paiement et les frais du procès*, pour la balance un quart comptant et les autres trois quarts à un crédit d'un et deux ans avec caution et hypothèque.
23 mars JAQUES CHARBONNET, shérif.

VENTES PAR LE SHERIF.
COUR DE DISTRICT—Rogers, Shannon & co., *les ayant-cause etc. contre Absolum W. Breedlove—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé*, il sera vendu à la Bourse Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, dans cette ville, vendredi, 3 avril prochain, à 1 heure de l'après midi, les esclaves suivans: Rachel et ses trois enfans, savoir, Mellissian, âgée d'environ 8 ans; Lucinde, âgée d'environ 3 ans, et *Marie-Anne*, âgée d'environ 2 ans, le tout saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—comptant. (2 mars) F. BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT—Anthony et Suarez vs J. Penas, Jean Pierre Dupré et Jose M. Bustamente—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis dans cette ville, lundi 6 avril suivant, à 1 heure de l'après midi.
La négresse Jane, âgée d'environ 21 ans et son enfant Charlotte, âgée d'environ 1 an, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—comptant.
4 mars F. BUISSON, shérif.

COUR DE PAROISSE—J. Dufour et A. Fourme contre C. M. Andrieux, et T A Bermudez contre le même.—En vertu de deux ordres de saisie et de vente à moi adressés, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et de Chartres, en cette ville, le jeudi 23 d'avril *prochain*, à 1 heure de l'après midi: Deux lots de terre décrits comme suit,
Lot no 21 mesure 48 pieds de face à la rue Toulouse, sur 100 pieds de profondeur, et faisant face à la rue des Marais. Le second, no 39, a 45 pieds de face à la rue Villeré, sur 120 de profondeur; les dits lots formant partie de la concession Bermudez.
2 lots désignés par les nos. 33 et 34 mesurant chaque 45 pieds de face sur la rue Marais et 120 pieds de profondeur.
La dite vente sera faite aux conditions suivantes, savoir: $666 66-100 et 2-3, avec intérêt de 6 pour cent du 28 février 1834 au 3 de mars 1835, et intérêt légal depuis ce jour, ensemble $7 pour protêt et frais de procédures.—comptant, le reste à un et deux ans de crédit, à dater du 28 février dernier, en billets endossés à la satisfaction du shérif et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; les billets portant 6 pour cent d'intérêt par an, tel que spécifié dans l'acte de vente, jusqu'à parfait paiement. Le tout saisi dans les affaires ci dessus.
19 mars F. BUISSON, shérif.

*Les exécuteurs testamentaires de B. Lalon contre Edouard* Livingston.
COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, dans cette ville, Lundi 4 mai prochain à une heure après midi, tous les droits et réclamations quelconques du défendant à et sur une portion de terrain dans le faubourg Ste. Marie, ayant 82 pieds de face à la rue de la Commune, 126 pieds sur la rue Tchoupitoulas, 146 pieds sur la rue de la Nouvelle Levée, et 121 pieds, ou environ, dans la ligne qui le sépare de la ci-devant propriété de Livermore, Morse, Miller et Pierce, et appartenant maintenant à Benjamin Story, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et pour la quelle propriété le dit Edouard Livingston intenta un procès *contre Benjamin Story* dans la cour de district des Etats-Unis, pour le district oriental de la Louisiane, le quel est numéroté 3380 du dossier de la dite cour, ensemble les droits, titres et intérêts du dit Edouard Livingston au dernier *procès mentionné. Conditions: comptant.*
28 mars FRED BUISSON, shérif.

Toussaint Mossy, aîné, contre Daniel Clark, jeune, et François W. Poland.
COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu lundi, le 2e jour d'avril suivant, à une heure après midi, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit, savoir: trois lots de terre situés à Mc Donough, dans cette paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississipi, vis à vis de cette ville, *désignés par les lots no* 9, 10 et 11, dans l'filet no 14, sur un plan dressé par Jos. Pilié, voyer de la ville, le 5 décembre 1832, et déposé en l'étude de G R. Stringer, not. pub.; le dit lot no 9, mesure 60 pieds de face à la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue Madison. Le dit lot no 10 mesure 60 pieds de face à la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur, et le dit lot no 11 mesure aussi 60 pieds de face à la rue Jackson, sur 150 pieds de profondeur, le tout mesure française, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions de la vente: $620 avec intérêts, comptant, et $310 payable le 27 février 1836, et si le produit de la vente excède cette *somme*, la balance sera aussi payée comptant. 27 mars FRED. BUISSON, shérif.

Henry D Peire contre Paul Martin.
COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de la cour, et du consentement des parties, il sera vendu, sur les lieux, rue de la Vieille Levée, no 142, le mercredi, 25 mars à 5 heures après midi, tout le fonds, les étagères etc. d'une boutique de droguiste.
Conditions de la vente: $1750 payable le 10 mai suivant; $3,400 le 11 juillet suivant. Ces paiemens doivent être garantis par de bonnes et valables sécurités et la balance, s'il y en a, à 12 mois de crédit. Les dites propriétés ont été séquestrées dans l'affaire ci-dessus.
24 mars FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT—Hugh Findren contre ses créanciers—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des *rues St. Louis et de Chartres dans cette ville, Lundi* 27 avril suivant, à 1 heure après midi.
La sixième partie du bateau à vapeur Mohawk sujette à sa partie proportionnelle des profits et pertes depuis le 15 juillet 1833.
Un quart du bateau à vapeur Freetrader, sujet à tous ses profits et pertes.
Un quart des débris du bateau à vapeur New-Brunswick, sujet à *tous ses profits* et pertes, le tout abandonné par l'insolvable à ses créanciers. Conditions: comptant.
25 mars FRED. BUISSON, shérif et syndic.

A. A Suarez contre Ed. Howard.
COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de la cour et du consentement des parties, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, dans cette ville, lundi, 27 avril suivant à 1 heure après midi,
L'esclave Nancy et ses deux enfans Patience et Mary, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—comptant.
25 mars FRED BUISSON, shérif,

COUR DE PAROISSE—Samuel Herman & Fils contre J. Leeds, et J. et P. Hyde.—Dans la cour de district—B. et A. Soulié contre les mêmes. En vertu de 2 ordres de fieri facias à moi adressés, il sera vendu en cette ville, à la Nouvelle Bourse, située à l'encoignure des rues St. Louis et de Chartres, le mardi, 21e jour d'avril prochain; à 1 heure de l'après midi, les propriétés suivantes, savoir:
CINQ LOTS DE TERRE contigus, situés rue St. Joseph, entre Tchoupitoulas et Foucher, dans le faubourg Ste. Marie, désignés par les nos 1, 2, 3, 4 et 5, et ayant les dimensions suivantes, *savoir:*
Les lots nos 1 et 2, se touchant mesurant chacun, mesure américaine, 24 pieds 11 pouces et 7 lignes de face à la rue St. Joseph, sur 96 pieds 9 pouces de profondeur. Les nos. 3, 4 et 5, s'adjoignent aussi mesurant chacun 25 pieds 6 pouces de face à la rue St. Joseph, sur 96 pieds 9 pouces de profondeur; ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, saisis dans les *poursuites ci-dessus. Conditions—comptant.*
17 mars F. BUISSON, shérif.

Veuve Lacestière, Volant Labarre et autres *contre* Benjamin F. French.
DANS LA COUR DE DISTRICT.- En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis. Lundi, le 13ème. jour d'avril suivant, à 1 heure p. m.
Le nègre, esclave nommé BEN, *âge d'environ 19 ans*, saisi dans laffaire ci-dessus.
Conditions de la vente: $423 avec l'intérêt légal et les *frais*, comptant; la balance s'il y en a, payable le 4 février 1836, par un billet *endossé à satisfaction et portant* hypothèque jusqu'à parfait paiement.
13 mars F. BUISSON, shérif.
N. B. Le *défendant* dans cette affaire, a vendu le dit nègre à N. C. Lane pour le *compte du quel il est actuellement* vendu. B. F. FRENCH.
14 mars—1m

Victor Visiner vs. Felicite Fouchet, f. c. l.
DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un *ordre de saisie* et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, samedi, le 4 avril prochain, à 1 heure de l'après midi, l'esclave nommé Octave, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.
3 mars F. BUISSON, shérif.

Magdelaine Pannetier contre D. Allain.
COUR DE DISTRICT,—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi *adressé, il sera vendu* à la Nouvelle Bourse, située à l'encoignure des rues St. Louis et de Chartres, en cette ville, le lundi 20 avril prochain, à une heure de l'après midi, la négresse nommée SALLY, et son enfant. Conditions—*comptant.*
17 mars F. BUISSON, shérif.

Pierre Gondran contre N. C. Tobin.
DANS LA COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure St. Louis et Chartres, en cette ville, le vendredi 17 d'avril prochain, à une heure de l'après midi, la mulâtresse nommée Tempérance et son enfant Eurme, saisies dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant. (16 mars) F. BUISSON, shérif.

Les exécuteurs de M. S. Mocker contre Joseph Burke.
DANS LA COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure St. Louis et Chartres, mardi 28 avril prochain, à 1 heure de l'après midi.
Un certain lot de terre situé dans le faubourg Marigny, divisé en deux lots égaux, numéroté sur le plan original 337 et 339, dans l'filet no. 39, formant l'encoignure des rues Marigny et Bons Enfans, et mesurant ensemble 60 pieds de face à la rue Marigny, sur 120 pieds de profondeur, et de face à la rue des Bons Enfants, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Conditions de la vente: 6, 12 et 18 mois de crédit, l'acquéreur donnant de bons billets endossés, avec hypothèque sur la propriété,
[26 mars] FRED. BUISSON, shérif.

Austin Woolfolk contre Samuel M. Woolfolk.
DANS LA COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, Samedi 25 avril suivant, à midi, les propriétés ci-dessous décrites, savoir:
Un certain lot de terre situé dans la partie est de la rue Moreau, au faubourg Marigny en cette ville entre les rues Esplanade et des Français, mesurant, au pieds français, 22 pieds 6 pouces sur la rue Moreau sur 99 pieds 2 pouces de profondeur dans la partie basse ou il touche à la propriété de Pollock, et 118 pieds 4 1-2 pouces de profondeur dans la partie haute touchant à la rue de l'Esplanade, et 29 pds 1 pouce sur une ligne oblique qui forme l'arrière.
Un lot de terre contigu au précédent, mesurant au pieds français 22 pieds 6 pouces sur la rue Moreau et s'étendant en profondeur du côté de la rue de l'Esplanade 137 pieds 7 pouces, et de l'autre côté 119 pieds 4 1-2 pouces, et 29 pieds 1 pouce sur une ligne oblique qui forme l'arrière.
Un lot contigu au lot ci-dessus mesurant au pied français 22 pieds 6 pouces sur la rue Moreau, par 137 pieds 7 pouces de profondeur du côté ou il touche le lot ci-dessus et au côté joignant la propriété d'Austin Woolfolk, et 29 pieds 1 pouce de largeur sur l'arrière.
Ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
1°. Tout le lot de terre situé dans le faubourg Annonciation, formant l'encoignure des rues Céleste et de la Vieille Levée, ayant 60 pieds de face à celle-ci, sur 120 pieds de profondeur ou de face à la première. L'acquéreur devant se rendre responsable du paiement d'un billet de $5,000 échéant le 27 octobre 1837.
Trois lots de terre situés dans le faubourg Annonciation en cette ville, qui seront vendus en bloc, savoir:
2°. Tout ce lot de terre situé dans le dit faubourg Annonciation, faisant partie du lot no. 2, dans l'filet no. 13, mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la rue de la Vieille Levée entre les rues James et Céleste, sur une profondeur de 120 pieds.
3°. Tout ce lot situé dans le dit faubourg, faisant partie du lot no. 9, dans l'filet no. 12, mesurant au pied français, 30 pieds sur la rue des Religieuses, sur 120 pieds de profondeur.
4°. Toute cette pièce de terre situées dans le même faubourg, composée de portions des lots nos. 5 et 6, de l'filet no. 3, mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la Vieille Levée, sur 120 pieds de profondeur.
Ces lots sont engagés au paiement d'un billet de $1,333,33⅓ échu le 2 janvier 1835.
5 lots de terre situés dans le faubourg Washington, partie basse de la ville, et qui dans le plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, en date du 17 avril 1833, et déposé en l'étude de Théodore Seghers, notaire publi, le 4 mai de la dite année, sont désignés sous les nos. 1, 2, 3, 4 & 5 dans l'filet no. 4, seront vendus en bloc.
5°. Le lot no. 1, ayant, mesure anglaise 24 pieds de face à la rue des Grands Hommes, entre les rues Ferdinand et de la Presse, sur 100 pieds de profondeur.
6. Lot no. 2, ayant 24 pieds de face à la rue des Grands Hommes, entre les rues Ferdinand et de la Presse, sur 100 pieds de profondeur.
7. Lot no. 3, ayant 24 pieds de face à la rue des Grands Hommes, entre ces rues Ferdinand et de la Presse, sur 100 pieds de profondeur.
8. Lot no. 4, ayant 24 pieds de face à la rue des Grands Hommes, entre les rues Ferdinand et de la Presse, sur 100 pieds de profondeur.
9. Lot no. 5, ayant 24 pieds de face à la rue des Grands Hommes, entre les rues Ferdinand et de la Presse, sur 100 pieds de profondeur et de face à la rue dont il forme l'encoignure.
Ces lots sont engagés au paiement de deux billets de chacun $1,375 payables le 29 septembre 1835 et le 29 avril 1836.
*Trois lots contigus l'un à l'autre, situés dans le nouveau* faubourg Marigny, désignés sur le plan du dit faubourg, déposé en l'étude Louis T. Caire, notaire public, par les nos. 291, 292 et 293, dans l'filet no. 34, et qui seront vendus en bloc.
10. Lot no. 291, mesurant 60 pieds de face à la rue Bagatelle sur 120 pieds de profondeur.
11. Lot 292, mesurant 60 pieds de face à la rue Bagatelle sur 120 pieds de profondeur.
12. Lot no. 293, mesurant 60 pieds de face à la même rue, sur 120 pieds de profondeur.
Ces lots sont engagés au paiement d'un billet de $298,-50, échu le 18 février 1835.
13. Un lot de terre situé dans la rue Craps, faubourg Marigny, entre les rues Champs Elysées et des Français, ayant 30 pieds de face à la rue Craps, sur 120 pds de profondeur, et faisant partie du lot no. 39.
Trois lots de terre situés dans la ville de Lafayette, paroisse Jefferson, qui sur le plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 2 mars 1834, et déposé à l'étude de *Carlisle Pollock, notaire public, sont désignés par les nos.* 7, 8 et 9, de l'filet no. 12.
14. Lot no. 7, ayant 59 pieds 9 pouces de face à la rue Philippa, sur 120 pieds de profondeur.
15. Lot no. 8, ayant 60 pieds de face à la rue Philippa, sur 120 pieds de profondeur.
16. Lot no. 9, ayant 60 pieds de face à la rue Philippa, sur 120 pieds de profondeur.
Et dans la dite ville de Lafayette, tout cet îlet formé par les rues Laurens, Joséphine, Chêne et Jackson, et désigné dans le susdit plan sous le no. 18, contenant 12 lots qui seront vendus en bloc.
17. Lot no. 1, formant l'encoignure des rues Laurens et Jackson, mesurant 60 pieds de face à la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur ou de face à la rue Laurens.
18. Lot no. 2, ayant 60 pieds de face à la rue Laurens, sur 149 pieds 10 1-2 pouces de profondeur.
19. Lot no. 3, ayant 60 pieds de face à la rue Joséphine sur 120 pieds de profondeur ou de face à la rue Laurens dont il forme l'encoignure.
20. Lot no. 4, ayant 60 pieds de face à la rue Joséphine, sur 120 pieds de profondeur.
21. Lot no. 5, ayant 59 pieds 9 pouces de face à la rue Joséphine, sur 120 pieds de profondeur.
22. Lot no 6, ayant 60 pieds de face à la rue Joséphine, sur 120 pieds de profondeur.
23. Lot no. 7, ayant 60 pieds de face à la rue Joséphine, sur 120 pieds de profondeur et de face sur la rue Chênes, dont il forme l'encoignure.
21. Lot no. 8, ayant 60 pieds face à la rue Chênes, sur 149 pieds 10 1-2 pouces de profondeur.
25. Lot no. 9, ayant 60 pieds de face à la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue Chênes dont il forme l'encoignure.
26. Lot no. 10, ayant 60 pieds de face à la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur.
27. Lot no. 11, ayant 59 pieds 9 pouce de face à la rue Jackson, sur 120 de profondeur.
28. Lot no. 12, ayant 60 pieds face à la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur.
Ces lots sont engagés au paiement d'un billet de $1,500, échu le 29 octobre 1834.
Les dix lots de terre suivans situés dans la dite ville de Lafayette, et qui, sur le plan dressé par Charles Zimple, ingénieur et voyer, daté de janvier 1833, et déposé dans l'étude de Wm. Boswell, notaire public, sont désignés sous les nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, dans l'filet no. 29, qui seront vendus en bloc.
29. Lot no. 1, ayant 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Jackson, sur 127 pieds 10 pouces de face à la rue Chesnut, dont il forme l'encoignure.
30. Lot no. 2, contigu au précédent, ayant 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Jackson, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.
31. Lot no. 3, contigu au précédent, ayant 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Jackson, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.
32. Lot no. 4, contigu au précédent, ayant 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Jackson, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.
33. Lot no. 5, ayant 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Poplar sur 159 pieds 9 pouces et 9 lignes de profondeur.
34. Lot no. 6, ayant 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Poplar, sur 159 pieds 9 pouces et 9 ligne de profondeur.
35. Lot no. 7, ayant 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face a la rue Philippa, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur et de face à la rue Poplar, dont il forme l'encoignure.
36. Lot no. 8, ayant 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à le rue Philippa, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.
37. Lot no. 9, ayant 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Chesnut, sur 159 pieds 9 pouces et 9 lignes de profondeur.
38. Lot no. 10, ayant 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Chesnut, sur 159 pieds 9 pouces et 9 lignes de profondeur.
39. Un lot de terre situé et contigu à l'encoignure N. E. des rues Cirques et Girod, dans le faubourg Ste. Marie, audessus de la ville, mesurant 60 pieds de face à la dite rue Cirques, sur 90 pieds de profondeur et de face à la dite rue Girod.
Ce lot est engagé au paiement d'un billet de $462,50c. échu le 8 décembre 1834.
Cinq lots de terre situés au faubourg Washington, au bas de la ville sur l'arrière de la Presse à Coton, désignés par les nos, 1, 2, 3, 4 et 5, dans l'filet no. 3, sur le plan fait par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 17 avril 1833, et déposé en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, le 4 mai de la même année.
Les dits lots mesurent chacun, au pied américan, 24 pieds de face à la rue des Grands Hommes, entre les rues de la Presse et Montégut, sur 100 pieds de profondeur. Le lot no. 1, est un encoignure. Ensembles avec la jouissance des allées tracées sur le dit plan qui doivent être à l'usage commun de tous les lots du dit filet, l'acquéreur s'engageant à se conformer aux observations ou remarques écrites sur le plan.
Ces lots sont engagés aux paiements de deux billets chacun de $1,833,33, à échoir le 29 avril 1835, et le 29 avril 1836.
Conditions: l'acheteur des trois premier lots et bâtisses doit répondre du paiement d'un billet de $5,064,61, portant intérêt depuis le 28 février 1835—et du paiement d'un billet de $15,000 avec intérêt à 10 pour cent depuis le 1re. janvier 1835. FRED. BUISSON,
23 mars shérif.

AVIS.
*Compagnie des Canaux de Barataria et de Lafourche.*
LES actionnaires de cette compagnie sont prévenus que l'élection des directeurs pour l'année 1835, qui devait avoir lieu le mercredi 18 courant, est renvoyée au mardi 7 avril prochain, jour où elle aura lieu au bureau de la dite compagnie, depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures de l'après midi.
23 mars—3 M. V. LABARRE, secrétaire.

VENTES PAR LE SHERIF.
Les Héritiers Hart contre la Compagnie d'Architectes de la Nlle. Orléans.
COUR DE PAROISSE—En vertu d'un acte de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, mardi le 28e jour d'avril suivant, à une heure de l'après-midi, les propriétés suivantes mentionnées et décrites dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir: un certain lot ou portion de terre ou batture, d'une forme irregulière, no 1 situé en face du faubourg Ste Marie, entre les rues de la Nouvelle Levée et le fleuve Mississipi, terminé d'un côté par les rues Louisa et de la Nouvelle Levée, et de l'autre côté par la ligne qui le sépare de la batture publique, mesurant 248 pieds de face à la rue de la Nouvelle Levée, et de l'autre côté, par la ligne qui le sépare de la batture publique, mesurant 248 pieds de face à la rue de la Nouvelle Levée, sur 372 pieds dans la ligne qui le sépare de la batture publique, et 306 pieds sur la rue Louisa, le tout mesure anglaise, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, saisi dans l'affaire ci-dessus. *Conditions de la vente*: $19 000 payable le 18 et 21 de février 1836, et la balance comptant jusqu'à une somme suffisante pour payer $19,000 avec intérêts depuis le 21 de février 1835, coût du protêt et frais de justice. [27 mars] FRED. BUISSON, shérif.

Joseph Abni contre A. Fourcher, junr.
DANS LA COUR DE DISTRICT, En vertu d'un ordre alias de saisie et de vente qui m'a été adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis dans cette ville, Samedi le 18ème, jour d'avril suivant, à 1 heure P M., un certain lot de terre d'une figure irrégulière, *situé dans la rue du Maine, entre les rues Condé et* Royale, mesurant 66 pieds, plus ou moins, mesure française, de face à la rue du Maine sur 60 pieds de profondeur, plus ou moins, entre ligne parallèles, et où le dit lot se termine 23 pieds plus ou moins, d'où il se prolonge entre 2 autres lignes parallèles avec une largeur de 43 1-2 pieds plus ou moins, sur une nouvelle profondeur de 50 pieds plus ou moins, ensemble avec les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent; le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions de la vente: $5000 comptant avec intérêt et frais. $5000 payable le 5 septembre 1835 L'acquéreur fournissant de bons endosseurs et portan hypothèque jusqu'à parfait paiement.
17 mars F BUISSON, shérif

H M. Hart & Co. contre Pierre Debuys et autres.
COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, dans cette ville, Lundi 20me jour d'avril suivant, à 1 heur P M,
Les esclaves nommés Charles et Frontin abandonnés par J. C. de St. Romes, un des défendants dans cette cause.—Condition comptant.
17 mars F. BUISSON, shérif.

*Madame Outlaw, contre Jacob W. Outlaw, son mari.*
EN vertu d'un ordre de la cour de paroisse à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignuse des rues de Chartres et St. Louis, dans cette ville, Samedi 4 avril prochain, à 1 heure p. m.
La *propriété suivante, appartenant jusqu'à